



Pret personel contracte avec concubin desormais separe

Par **Annabelle81**, le **26/08/2010 à 15:11**

Bonjour,rnrnJe suis séparé de mon concubin depuis maintenat un an (juillet 2009), en avril 2009 nous avons commencer à rembourser un pret personnel pris à nos deux noms. A ce jour, je rembourse intégralement ce prêt personnel moi même. Nous allons bienot passer devant le JAF pour la garde de notre fils, ce juge est-il à même d'écrire formellement que mon conjoint doit payer la moitié du crédit? sinon quelles sont les démarches à suivre?rnrnMerci de votre réponse rapide.rnrnCordialement

Par **mimi493**, le **26/08/2010 à 17:01**

Non, le JAF n'est compétent qu'en matière de famille. Vous n'étiez pas mariés, vos affaires financières entre vous, ne regardent pas le JAF.rnrnVous devez attaquer en justice la mère de votre fils mais est-ce souhaitable ?